

plément hebdomadaire des  
DOCUMENTS du PROGRÈS

ADMINISTRATION :  
Imprimerie F. RUEDI  
Lausanne

Jumelles — Tél. 12-44

# La Voix de l'Humanité

Organe de la « Ligue pour la défense de l'Humanité  
et pour l'organisation de son progrès »

## ABONNEMENTS :

Edition hebdomad. : Suisse,  
3 fr. par an ; autres pays,  
5 fr. par an.  
Avec la Revue internationale  
« Les Documents du Progrès » :  
France et Suisse, 7 fr. par  
an ; autres pays, 10 fr. par an.  
Le numéro : 5 cent.

**L'action suisse de la Ligue :** Dr Auguste FOREL ; A. SUTER, vice-président du Conseil national de Lausanne ; Dr R. BRODA ; O. NIPPOLD, ancien professeur à l'Université de F. RUEDI, ancien député du Grand Conseil vaudois, Lausanne ; E. PEYTREQUIN, prés. d'adm. du journal « La Libre Pensée internationale » ; H. WASSERMANN, vice-président de l'Action sociale et morale, Lausanne ; E. GUINAND, de la Société vaudoise de la H. HODLER, président de l'Association Espérantiste, Genève, etc.

**Le Comité de la Ligue :** Dr R. BRODA, directeur des « Documents du Progrès ».

**Comité de patronage international :** A. NAQUET, anc. sénateur, Paris ; Jean LONGUET, député de la Seine ; Gustave HUBBARD, ancien député de Seine-et-Oise ; Ramsay MACDONALD, de la Chambre des Communes ; W. FOERSTER, président du Bureau international des poids et mesures ; Emile VANDERVELDE, ministre belge ; CASTBERG, ministre norvégien ; Dr de Magalhães LIMA, ancien ministre de l'Instruction publique, Lisbonne, etc.

Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité d'action, Lausanne, Jumelles 3, tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

## Ligue des petites nationalités

par Henry Dreyfus-Lavenir

Dreyfus-Lavenir, de Paris, a soumis un exposé inté-  
rieur des délibérations de la Commission permanente  
de protection des intérêts menacés de l'Humanité,  
étant trop étendu pour trouver place dans le pro-  
jet de cette Commission, il nous prie de le publier  
dans la « Voix de l'Humanité » et nous sommes très heureux  
de le faire à son désir.  
La Rédaction.

Le remaniement de l'Europe bien connu de cha-  
que se le proposent les pacifistes, consis-  
tant à n'en parler que sommairement dans  
une confédération de tous les Etats européens  
desquels serait placé un tribunal suprême  
chargé de solutionner pacifiquement  
les différends internationaux pouvant surgir  
à l'avenir. Ce remaniement serait en soi l'état de  
la plus parfaite et le plus désirable puisqu'il  
amènerait à tout jamais le renouvellement de l'hor-  
rible conflit actuel.

Le projet de choses sera certainement, dans la  
pratique, celui que finiront par accepter les nations  
européennes, mais, à mon modeste avis, je crains que  
les propositions soulevées par la guerre dans  
les Etats belligérants ne soient pour un temps  
un grand obstacle à la réalisation d'un  
tel projet. Les masses populaires, dont le  
sentimentalisme et les sentiments particularistes auront  
semblablement renforcés par la crise ac-  
tuelle, ne seront pas assez mûres pour se soumettre  
à un accord international d'une telle  
nature.

Il semble donc sage de faire la part des pas-  
sés et, pour ne pas risquer de voir  
l'idéal auquel les  
collaborent d'une façon si désintéressée,  
procéder par étapes successives vers la  
réalisation du but désiré. C'est à ce propos que je  
voudrais à l'appréciation des lecteurs de la « Voix  
de l'Humanité » la proposition qui va suivre :

Le traité de Vienne de 1815 pour ce qui con-  
cerne la Suisse et celui de 1839 pour ce qui con-  
cerne la Belgique sont les premiers essais de la con-  
sécration du principe relatif au respect des petites  
nationalités. Ces traités ne réalisent évidemment  
pas l'idéal rêvé puisqu'ils garantissent seu-  
lement l'intégrité de la Suisse et de la Belgique  
contre les grandes puissances sans prévoir de sanction  
pour le cas où l'une de ces dernières nour-  
rirait des desseins d'asservissement contre une  
petite puissance ; ils n'en constituent pas  
un premier pas dans la voie du respect des  
nationalités.

Le projet d'organisation encore un peu utopique, j'en  
voudrais d'un tribunal supernational et la constitu-  
tion politique actuelle de l'Europe on pourrait  
faire une transition qui serait un progrès nouveau  
à poursuivre. Il faudrait, à cet effet, que  
tous les Etats conviennent d'une clause nouvelle  
relative aux petites nationalités, car il me semble  
qu'il existe dans les conventions actuelles une la-  
cune en ce qui concerne ces dernières.

La Suisse et la Belgique, comme chacun  
sait, les grandes puissances sont garanties de leur  
intégrité ; quant aux autres petites nations, soit la  
Danemark, la Suède, la Norvège et  
les Etats balkaniques rien en ce qui les concerne  
n'a été prévu et elles sont libres de disposer de leur

Or, c'est précisément cela que je trouve illogi-  
que. Ce n'est un secret pour personne que le  
triomphe du bloc austro-allemand impliquerait non  
seulement l'écrasement de la France, mais entraî-  
nerait aussi l'asservissement de tous les petits peuples.

Il semble, en conséquence, inexplicable que ces  
derniers restent spectateurs d'un duel gigantesque  
où leur propre indépendance est en jeu. C'est pour-  
quoi il me paraît fort logique qu'on élabo-  
rât à l'avenir une convention aux termes de laquelle  
toutes les petites nationalités sans distinction seront  
solidaires les unes des autres, c'est-à-dire que si  
l'une d'elles venait de nouveau à être victime d'une  
agression comme celle de l'Allemagne à l'égard de  
la Belgique, tous les autres petits Etats seraient tenus  
de secourir par les armes celui d'entre eux  
assailli et de se ranger du côté des grandes puis-  
sances garantes de son intégrité.

Je ne voudrais pas, entre parenthèses, que d'au-  
cun pense que je me permets de critiquer indi-  
rectement l'attitude du gouvernement suisse. Ce-  
lui-ci a été dans son plein droit en adoptant la li-  
gne de conduite qu'il a suivie puisqu'aucun traité  
ne l'oblige à agir dans un sens déterminé ; eût-il  
désiré, du reste, avoir une attitude différente qu'il  
n'eût pas pu assumer à l'égard du peuple suisse  
une responsabilité aussi lourde.

Mais, si la convention susmentionnée était  
acceptée après accord entre les grandes puissances,  
elle mettrait fin pour l'avenir à toutes les hésita-  
tions possibles de la part des petits Etats. Ceux-ci  
ne pourraient plus rester spectateurs d'une viola-  
tion qui les atteint tous moralement : les petites  
nationalités devraient adopter une attitude logi-  
quement conforme à leurs intérêts vitaux puis-  
qu'elles prendraient les armes pour la sauvegarde  
de leur indépendance en péril.

En résumé, l'union obligatoire des petites na-  
tionalités, dont l'importance n'échappera pas aux pa-  
cifistes, constituerait dans l'avenir un obstacle appré-  
ciable aux projets d'hégémonie d'une grande puis-  
sance quelconque. Je sais fort bien que cette bar-  
rière ne serait pas suffisante pour écarter à elle  
seule et définitivement le renouvellement éventuel  
de l'affreuse guerre actuelle ; ce ne serait, comme  
je l'ai dit, qu'un palliatif jusqu'à la création d'un  
tribunal supernational. Cette Ligue des neutres  
n'en rendrait pas moins plus malaisée l'agression  
d'une grande puissance. Si l'une de ces dernières,  
en effet, devait pour la réussite de ses projets  
violer la neutralité d'un petit Etat elle saurait à  
quels adversaires nouveaux elle aurait à faire face,  
adversaires sur l'abstention desquels elle pouvait  
compter auparavant ; cette considération pourrait  
la faire réfléchir à deux fois.

La formation de cette « Ligue des neutres » se-  
rait par conséquent un obstacle aux désirs d'hé-  
gémonie d'une puissance quelconque dans l'avenir ;  
par cela cette Ligue contribuerait à écarter dans  
une certaine mesure des chances de guerre nou-  
velles et à maintenir la paix en émanant elle-même  
d'une source de solidarité des plus généreuses en  
face de la force brutale.

## La répartition des hommes sur la terre

Dans toute la période de l'histoire de l'hu-  
manité où les différents peuples se connaissaient mal  
et où « étranger » signifiait presque toujours en-

nemi, il était naturel (comme dans tout le règne  
animal et végétal) que le peuple qui s'était multi-  
plié au-dessus des ressources du pays cherchât à  
s'emparer d'autres pays par conquête et en y dé-  
truisant plus ou moins les habitants pendant les  
guerres de conquête. C'est là pour ainsi dire  
toute l'histoire et nous la voyons se poursuivre à  
l'heure actuelle, par exemple en Amérique, en  
Australie, en Océanie et à un moindre degré en  
Asie et en Afrique, où partout les races indigè-  
nes plus faibles sont exterminées et leurs pays  
conquis.

Pourtant, quand il s'agit de peuples doués  
d'une civilisation supérieure depuis quelques siè-  
cles, les personnes appartenant à ces peuples sont  
admis mutuellement à habiter tel pays qui leur  
plaît et même à être naturalisés, mais elles per-  
dent ainsi leur nationalité, ce qui ne plaît pas à  
tout le monde. Pourtant, la perte de la nationa-  
lité est sans importance pour l'immense majorité  
des émigrants des pays « très civilisés », si on  
veut, mais où le peuple travailleur et toujours  
pauvre profite très peu de cette civilisation et  
même, souvent, vit dans des conditions matériel-  
les, intellectuelles et morales inférieures à celles de  
certains peuplades sauvages, qui, au moins, vi-  
vent dans des conditions moins malsaines, moins  
tristes, moins déprimantes que bien des ouvriers  
de fabriques, des mines, etc. Pour tous ces nou-  
veaux émigrants, le dicton « Ubi bene ibi pa-  
tria » s'applique en vérité. De tout ce qui pour-  
rait rendre la vie attrayante dans le pays où le  
hasard les a fait naître, ils n'ont presque rien  
connu. S'ils viennent habiter un autre pays, leur  
offrant des conditions d'existence sous tous les  
rapports meilleures, ces personnes, le plus sou-  
vent, ignorant l'histoire aussi bien que la litté-  
rature de leur pays natal, se sont assimilés très vite  
et tout « patriotisme » cesse d'exister à moins d'être  
artificiallement entretenu par des meneurs  
chauvins et qui ne s'intéressent nullement au bon-  
heur réel de leurs compatriotes émigrés. C'est ce  
qui arrive dans les grands pays dits « nouveaux »  
et conquis dans le temps par les Anglais. Per-  
sonne qui connaît ces pays ne peut en douter. Les  
émigrants d'autres pays qui y vivent ne désirent  
nullement appartenir à une autre nationalité que  
celle de ces nouveaux pays, que ce soient des co-  
lonies anglaises ou les Etats-Unis. Et non seule-  
ment les émigrants pauvres et plus ou moins  
ignorants pensent ainsi, mais aussi les personnes  
instruites qui, tout en profitant des avantages ma-  
tériels des « nouveaux pays » ont toute liberté de  
continuer à s'intéresser aux choses de leur pays  
natal.

Mais quand il s'agit de « pays nouveaux » con-  
quis dans le temps par les Espagnols et les Por-  
tugais, les conditions changent. Quiconque con-  
naît ces pays sait, comme le dit le Dr A. Forel  
dans ses intéressants articles sur les « Etats-Unis  
de la terre », où il les appelle des « caricatures  
de la république », sait combien sont mal admi-  
nistrés la plupart de ces pays. Il est tout naturel  
que les immigrants venus de pays où règne quel-  
que ordre et quelque justice fassent la réflexion que  
ces pays, très favorisés comme ressources natu-  
relles (et dont même ceux qui sont situés dans la  
zone tropicale d'Amérique possèdent de vastes  
plateaux à des altitudes où le climat est tempéré  
et des plus agréables et des plus sains), seraient

plus heureux à habiter s'ils se trouvaient sous la domination d'une race autre, car bien que, naturellement, il se trouve aussi parmi les races qui dominent actuellement ces pays des personnes de valeur morale et intellectuelle, leur nombre n'est pas suffisant pour se faire assez valoir. Nous avons en ce moment, au Mexique, un exemple en grand de ce qui se passe habituellement dans plusieurs des dites républiques. Quiconque désire le bien de l'humanité, surtout celui qui s'intéresse au sort des races autochtones, ne verrait pas avec plaisir ce malheureux pays dominé par une race qui sait administrer avec ordre et justice? La grande majorité des habitants du Mexique et d'autres de ces républiques, des Indiens plus ou moins de pur sang, se trouvent dans l'état social des serfs du moyen âge, légalement ou de fait, et sont les malheureux souffre-douleur des incessantes luttes dépourvues de tout idéal, qui n'ont d'autre but que l'enrichissement des peu intéressants personnages qui mènent les soi-disant partis politiques.

Peut-on prétendre qu'il soit juste qu'une grande partie de notre globe soit condamnée à rester inhabitable pour les gens qui voudraient y aller habiter en tranquillité, en exploitant par leur travail les grandes ressources de ces pays, parce que des minorités d'aventuriers, se disant politiques, trouvent de leur avantage à y maintenir un état chronique de désordre, d'injustice et de luttes sanglantes, tout en exploitant et tyrannisant la majorité pauvre et ignorante des habitants? Je pense qu'on peut dire que tant que de pareilles conditions existent sur quelque partie de notre globe, il est prématuré de parler d'un respect absolu des « droits » de chaque nationalité, car avant tout il faut qu'une nation sache faire respecter au moins les plus élémentaires droits chez soi, si telle nation prétend être comptée parmi les nations civilisées et traitée comme telle. Doit-on alors préconiser la conquête par les armes des pays ainsi arriérés? Décidément non! Mais les mettre en tutelle pour le mieux de la majorité de leurs populations, ainsi que pour les immigrants qui, ayant la garantie d'une vie tranquille, ne manqueraient pas d'y affluer. Cette tutelle, qui ne devrait être faite par une seule autre nation, mais par les « Etats-Unis de la terre », préconisés par A. Forel, serait peut-être la solution de la difficulté. Libre donc, pour la grande nation qui se trouverait trop à l'étroit dans ses limites territoriales actuelles, d'arriver, par la pénétration pacifique, à constituer des pays vraiment civilisés là où la civilisation n'existe que de nom. Peu importerait alors si la langue actuelle de ces pays était adoptée ou celle de la majorité des immigrants, si ceux-ci, par leurs qualités morales et intellectuelles arrivaient à devenir dominants. Une abondante immigration venue d'un grand pays actif et industriel, mais réputé trop enclin à une discipline rigide, ferait merveille, ajoutée aux populations qui se sont montrées réfractaires même à la discipline la plus nécessaire et sans laquelle aucune société pacifique et ordonnée n'est possible.

Quand nous considérons cette question fondamentale du droit de propriété d'une certaine partie de notre globe par telle ou telle nation à un point de vue philosophique, nous arrivons à devoir conclure que toute propriété de la terre autrement que par l'ensemble de l'humanité est un contresens et disparaîtra tôt ou tard. Supposons, par exemple, que les multimillionnaires de tous les pays arrivent un jour à posséder tout et que, de toute l'humanité, quelques milliers d'individus soient devenus les seuls possédants et les millions d'autres êtres humains soient des ouvriers, salariés et employés sans possession. Avec les lois actuelles, les multimillionnaires, propriétaires de la terre, pourraient en empêcher la culture et en éliminer l'humanité, qui n'aurait d'autre ressource que d'aller habiter la mer, à moins que la mer ne soit aussi devenue propriété privée. Eh bien, l'absurdité de la chose n'est pas aussi grande qu'on le croirait, car il y a des pays, comme par exemple actuellement l'Angleterre, la Prusse orientale, la Russie et l'Autriche-Hongrie et dans le moyen âge presque partout, où les « seigneurs »

propriétaires, jusqu'à un certain point, empêchent que la terre, héritage naturel de toute l'humanité, serve à nourrir la population, qui est obligée de s'en aller parce qu'il plaît à ces seigneurs d'avoir de grandes réserves pour la chasse.

Et nous voilà arrivés à la solution de la question au point de vue général — le socialisme, qui insiste sur l'absurdité et l'injustice de laisser comme propriété et par conséquent comme moyen d'exploitation par les particuliers, ce qui est la condition même de l'existence de l'humanité et qui doit rester « propriété » de l'humanité.

Mais le socialisme sera difficilement réalisé autrement que par les « Etats-Unis de la terre », comme le remarque aussi A. Forel.

Notre globe, qui pourrait nourrir un nombre beaucoup plus grand d'habitants que le nombre actuel, sera-t-il jamais si peuplé que leur subsistance ne soit plus possible? Tout porte à croire que non et qu'au contraire, peut-être une fois l'humanité diminuera en nombre tout en gagnant en qualité et que le bien-être sera facilement possible pour tous. Quand les hypocrisies, les superstitions et les préjugés en matière sexuelle, si bien critiqués par A. Forel, ne règneront plus suprêmes et, quand ils seront remplacés par la connaissance générale, possédée de bonne heure déjà par tout être humain, des lois naturelles gouvernant la vie sexuelle, alors l'humanité sera mûre pour considérer la procréation des enfants comme le fait le plus important de toute l'existence, et l'eugénisme, chose réalisable, remplacera les idéaux moins élevés qu'ont eus les hommes. Si le but de l'existence nous échappe complètement, si nous nous sentons justifiés à mettre d'autres êtres au monde sans leur permission, il est de la plus simple justice que nous tâchions de procréer des êtres humains possédant le plus grand nombre de qualités utiles pour mener une vie heureuse tout en aidant à rendre les autres heureux.

Dr A. ROBERTSON-PROSCHOWSKY,  
ancien membre du Comité directeur du  
Parti socialiste du Danemark.

## Guerre à la guerre <sup>(1)</sup>

Plus d'armements indéfinis! Ni militarisme, ni marinisme! Au régime de la paix armée, qui s'est effondré au milieu des plus grandes horreurs qu'ait connues l'histoire, substitution d'un régime basé sur la paix juridique; au lieu de conventions cherchant vainement à humaniser la guerre entreprise, une loi de nations cherchant à prévenir les hostilités avant qu'elles n'éclatent.

Plus d'entraves à l'expansion. Au régime de la prohibition, du protectionnisme outrancier, monopolisant les marchés et provoquant d'irréductibles antagonismes, substitution du régime de la porte ouverte et de la place au soleil.

Liberté, non seulement économique et pour les produits, mais aussi liberté pour les hommes, pour les individus eux-mêmes, leur assurant sur toute la terre l'égalité civile, l'exercice de leur culte, l'usage de leur langue. Liberté pour les nationalités d'exister comme les personnes et, par conséquent, de disposer d'elles-mêmes.

Assez de l'anarchie et du désordre dans les relations internationales. La Société des nations, enfin dotée des organes régulateurs, aussi indispensables à son fonctionnement qu'à celui des sociétés nationales: organes pour dire la règle à suivre, organes pour mettre fin aux conflits, organes pour concerter les mesures exécutives d'intérêt commun.

Sus à l'immoralité et à l'intrigue diplomatique: une seule morale pour les Etats et pour les honnêtes gens. La politique internationale au grand jour. Le peuple s'intéressant directement à son sort suprême, les Parlements donnant eux-mêmes leur orientation aux affaires extérieures comme aux affaires intérieures et organisant leur contrôle démocratique.

L'intérêt des masses, l'intérêt des femmes aussi et l'intérêt des enfants, tout le futur de la nation

(1) Le Dr A. Forel veut bien nous communiquer cet appel général qui lui est parvenu de M. Otlet. Nous nous empressons de le publier en complément à l'article du Dr A. Forel qui a paru dans notre avant-dernier numéro.

primant ainsi l'intérêt des oligarchies, des factions ou des coteries.

Une paix, non à deux, à quatre ou à dix, mais une paix dont tous les Etats soient signataires, puisque la guerre dans ses conséquences est universelle; une paix dont le traité soit désormais comme la charte commune des nations, une charte dont les stipulations s'incorporeront dans les constitutions nationales, afin que ce soit un double crime d'y forfaire.

Par tous les moyens, la machine, aujourd'hui cassée, remplacée par une nouvelle machine, plus solide et de meilleur rendement. L'espoir en un avenir de sécurité étant encore permis, les hommes reprenant peu à peu la confiance disparue, entrevoyant possible encore un jour les coopérations nécessaires pour qu'une humanité nouvelle, désolidarisée des forfaits anciens et consolée des malheurs tombés sur elle, puisse continuer sa marche vers plus de lumière et plus de progrès.

Tel le programme du nouveau parti de la paix, de celui qui réunit ses anciens amis, mais fait appel surtout aux nouveaux, à qui les événements ont servi leur dure leçon, programme auquel sont invitées à souscrire toutes les associations nationales et internationales qui ne font pas profession d'aimer la guerre, de voir en elle l'état suprême et exaltant, une cause de gloire, de grandeur, de régénération; programme qui a été libellé en un minimum de propositions, prêtes à recevoir la signature des puissances à l'heure où les belligérants sentiront enfin épuisée la méthode des armes. Paul OTLET, secr. gén.

de l'Union des Assoc. intern. (Bruxelles).

## Une conférence des nationalités

Une conférence des nationalités s'est tenue récemment à Paris. M. Ch. Seignobos la présidait. Ont pris part aux délibérations: MM. Orkal, délégué tchèque; Tomitch, délégué des Serbes du banat; Eberlin, au nom des Juifs de Russie; Pourine, délégué des Lithuaniens; Mlle X. Pourvreau, au nom des Finlandais; MM. Mavrodain, Roumain; Nokavovitch, professeur à l'Université de Belgrade; Tchobanian, qui réclama l'autonomie pour l'Arménie turque; Khaïrallah, Libanais; Mmes A. Kenin, déléguée des Lettons des provinces baltiques, Otlet, Belge.

L'assemblée a voté une résolution dont voici le texte:

« L'assemblée émet le vœu que les gouvernements reconnaissent que la condition nécessaire de toute paix durable est le respect des nationalités et se conforment dans le règlement de l'avenir de l'Europe aux principes suivants:

« 1° La délimitation des territoires de chaque nation doit reposer avant tout sur la volonté et les sentiments des habitants. On ne doit invoquer ni les souvenirs historiques d'une ancienne domination, ni les soi-disant frontières naturelles, encore moins le sang versé sur un territoire, car ce sont trois formes du droit barbare des conquêtes.

« 2° Là où des raisons économiques pressantes obligent à attribuer à un Etat un morceau de terre habitée par une population d'une autre nationalité, des garanties internationales seront prises pour lui assurer ou l'autonomie, ou le respect de sa langue, de sa religion et de ses coutumes.

« 3° Les pays neutres seront placés sous la garantie, non plus seulement de quelques grandes puissances, mais de tous les Etats intéressés au respect du droit international.

« 4° La même garantie internationale pourrait être employée pour les passages maritimes et les ports (Tanger, Constantinople) qu'il serait dangereux de livrer à la domination d'un Etat unique. »

M. Paul Painlevé, député, a clos la réunion en exprimant le souhait qu'« à la prochaine réunion des nationalités toutes les injustices dont ces dernières sont actuellement victimes soient enfin réparées et que les droits des nationalités soient reconnus après cette guerre entreprise par les alliés au nom du droit et de la justice ».

Editeur responsable et imprimeur: Fr. Ruedi.